

Règlement du jeu « Un week-end en voilier pour deux personnes avec Ouest-France et Skippair »

Article 1 – Organisation

La société Ouest-France - 10, rue du Breil, 35051 Rennes Cedex 9, et la CMSEA SAS – SKYPAIR, - 18 rue Scribe, 44000 Nantes organisent du 30/01/2017 au 19/02/2017 inclus, un jeu intitulé « Un week-end en voilier pour deux personnes avec Ouest-France et Skippair ».

Ce jeu, par tirage au sort, est accessible sur le site internet <http://skippair.com/croisiere/concours/ouestfrance/reglement>. Il est gratuit, sans obligation d'achat et soumis à l'inscription à la newsletter mensuelle de Skippair.com.

Article 2 – Qui peut participer ?

La participation au jeu est ouverte à toute personne résidant en France métropolitaine qui s'inscrira à la newsletter de Skippair.com, les personnes mineures jouant sous le contrôle de leur parents ou responsable légal.

Sont exclus les membres du personnel Ouest France, en activité ou retraités, leur conjoint, parents ou alliés vivant sous le même toit qu'eux, ainsi que les dépositaires, diffuseurs, porteurs et correspondants des journaux Ouest France et 'Dimanche Ouest France'.

Seule une participation par personne physique (même nom, même adresse postale) est autorisée sur ce jeu, dans le cadre des conditions précisées à l'article 3.

Article 3 – Comment jouer et gagner ?

Le jeu se déroule du 30/01/2017 au 19/02/2017.

Pour participer au tirage au sort, les joueurs doivent, après avoir cliqué sur le bouton présent dans l'emailing diffusé par Ouest-France sur la base des inscrits à la newsletter de Ouest-France, soit directement sur skippair.com via les formats publicitaires diffusés par Ouest-France, s'inscrire à la newsletter « Skippair » directement sur le site <http://skippair.com>.

Un tirage au sort sera effectué le 23 février 2017 parmi les personnes qui se seront inscrites durant la période du jeu. Le ou la gagnant(e) sera averti(e) par e-mail. Toute participation sur papier libre ou sous toute autre forme est exclue. En cas d'incident technique empêchant les participants de jouer ou altérant les informations transmises par les participants, et cela pour quelque raison que ce soit, la société organisatrice ne peut être tenue pour responsable du préjudice qui en découlerait pour les participants. La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité du fait du manquement par les participants aux règles sus mentionnées.

Article 4 – Dotation

Le prix du tirage au sort est une croisière en voilier pour deux personnes, d'une durée de deux jours (week-end) d'une valeur de 450 TTC €. Le prix n'est pas échangeable contre un autre bien ou sa valeur en espèces. Il est détaillé en annexe jointe au présent règlement.

Article 5 – Identification du participant

Le nom du gagnant sera publié sur le site éditeur du jeu, dans la rubrique 'liste des gagnants'. Si le gagnant est un mineur, il devra être accompagné par un adulte pour pouvoir bénéficier de son prix. Les gagnants autorisent Ouest France à les photographier, à publier leur nom, prénom, adresse et photographie dans Ouest France et 'Dimanche Ouest France' et à les utiliser dans toutes les manifestations promotionnelles liées au présent jeu, sans que cette publication ou utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné. Ils autorisent également Ouest France et Skippair à mettre en

ligne sur les sites édités par Ouest France, Ouest France Multimédia et Skippair les photographies les représentant, à indiquer leur nom et prénom sur ces sites.

Les informations sur les joueurs, recueillies par les organisateurs à l'occasion du jeu, ne feront l'objet de communication à des tiers, que pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n°78 77 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Tout joueur ayant déposé ses coordonnées peut, à tout moment, extraire son nom du fichier général sur simple demande écrite (timbre remboursé sur demande), envoyée à Ouest France, jeu « Un week-end en voilier pour deux personnes avec Ouest-France et Skippair »- 10 rue du Breil - 35051 Rennes Cedex 9.

Les coordonnées des joueurs seront momentanément conservées pour faire l'objet d'offres commerciales de la part d'Ouest-France et de Skippair.com.

Article 6 – Responsabilité de l'organisateur

La responsabilité de Ouest France et de CMSEA SAS – SKIPPAIR ne saurait être engagée si, pour le cas de force majeur ou indépendant de leur volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef. Elles se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger le jeu, de reporter la date de début annoncée et de modifier en conséquence les dates sélection et de communication du nom du gagnant du jeu.

Article 7 – Acceptation du règlement

La participation au jeu « Un week-end en voilier pour deux personnes avec Ouest-France et Skippair » implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Il est consultable sur <http://skippair.com/>.

Annexe 1. : Détail de la dotation :

Croisière week-end en voilier au départ de Granville, pour 2 adultes

Port de départ : Port de Hérel - Granville (Normandie)

Aperçu du programme :

Ouest France et Skippair.com vous offrent 2 jours en voilier au départ de Granville à destination des îles anglo-normandes, pour 2 adultes.

Accompagné(s) par un skipper professionnel, vous mettrez les voiles cap vers Jersey, Saint Malo ou l'archipel de Chausey, selon la météo et les envies de l'équipage. La réservation est en bateau partagé, vous partagerez donc le voilier avec les autres équipiers inscrits à la croisière.

Organisation des 2 jours :

Jour 1 : Le premier jour, retrouvez le skipper et les autres équipiers. Après un petit briefing, vous mettrez le cap vers l'une des destinations phares de la région. Vous pourrez notamment naviguer vers l'archipel de Chausey et ses 365 îles qui se couvrent et se découvrent à marée basse. Un peu plus loin, vous pourrez aussi accoster sur l'île de Jersey, une île Anglo-normande reconnue pour ses chouettes pubs typiquement anglais !

Jour 2 : après un bon petit déjeuner à bord, vous larguerez les amarres et mettrez les voiles retour vers Granville.

Important : si vous le souhaitez, vous pourrez arriver la veille du 1^{er} jour (avant d'embarquer) et passer la nuit sur le voilier. Votre skipper vous retrouvera alors sur le bateau le lendemain matin (horaire selon les marées)

Le skipper se réserve le droit de modifier tout ou une partie du programme, en fonction de son appréciation des conditions de météos et de sécurité de l'équipage.

Inclus :

- Hébergement sur le voilier les 2 nuits
- Encadrement par le skipper professionnel du samedi matin au dimanche fin de journée. Les horaires exacts de départ et d'arrivée varient selon les marées
- Frais de caisse de bord : Nourriture / Boissons sans alcool (skipper inclus). Les repas seront pris à bord du bateau et organisés par le skipper
- Frais de port pour le samedi soir

Non inclus :

- Nettoyage du voilier en fin de séjour
- Literie (Pensez à votre sac de couchage)
- Transport aller et retour jusqu'au lieu de rendez-vous à port de Hérel
- Restaurants et toutes autres activités facultatives non mentionnées dans les Inclus

Type de réservation

Le bateau est en cabine partagé. Il ne sera pas privatisé pour le weekend.

Date de départ

Les départs sont organisés sur une série de week-ends. Les dates seront à confirmer avec le skipper.

Modalité de réservation

Le gagnant recevra un mail détaillé par Skippair.com avec les coordonnées du skipper/responsable local. Le gagnant devra alors les contacter pour définir la date du week-end, en fonction des disponibilités proposées par le skipper.

Le gagnant a un an pour réserver son départ à compter de la date de réception des coordonnées du skipper.

Les horaires exacts de départ et de retour varient selon les marées. Le gagnant pourra contacter skippair.com 1 mois avant son départ pour connaître les horaires définitifs.

Lien vers les [CGV complètes](#) de Skippair.com